

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 02/12/2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Séance N° 07
08/12/2025
Délibération 085/7.5

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, HAMELIN Karine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, HEMON Christian, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane, Mr GUILBAUD David.

Absents : Mrs PINÉAU Nicolas, AVERTY Julien.

Pouvoir : Mme HENRIQUES Floriane a donné pouvoir à Mme BERNARD Béatrice

Madame ARTUS Pauline a été élue secrétaire.

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive et Artistique Préroise (ASAP)

Vu la délibération n°024M/7.1 du 24/03/2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Vu la demande par courrier en date du 17 octobre 2025 de l'Association Sportive et Artistique Préroise (ASAP) sollicitant une subvention exceptionnelle de 350€ pour l'organisation d'un après-midi dansant au profit du Téléthon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'Association Sportive et Artistique Préroise (ASAP) une subvention exceptionnelle de 350 €.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY

La secrétaire de séance
Mme BILLET Sabine

